

Cadier

Décharge d'une taxe pour usurpation de noblesse (1699)

Yvonne de la Chenais, veuve de Jean Cadier, sieur du Mené, obtient de Louis Bechameil, intendant du roi en Bretagne, la décharge d'une taxe pour usurpation de noblesse à laquelle feu son mari a été taxé, à Rennes le 23 septembre 1699.

Louis Bechameil, chevalier, marquis de Nointel, conseiller du roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire departy par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en Bretagne.

Veux la requête à nous présentée par dame Yvonne de la Chenais veuve et non [page 443] communiere de Jean Cadier, sieur du Mené, par laquelle elle conclud à ce qu'il nous plaise la decharger du payement d'une somme de 2600^{tt} et des deux sols pour livre d'icelle, à laquelle ledit Cadier a esté taxé pour avoir pris la qualité d'ecuyer quoyqu'il soit mort avant la declaration du roy du 4 septembre 1696 concernant la recherche de la noblesse ; notre ordonnance du 17 du present mois portant que ladite requête sera communiquée à messire Charles de la Cour de Beauval, chargé par Sa Majesté de l'exécution de sa declaration.

Reponse de maître Henry Gras, son procureur special en cette province, par laquelle il consent la decharge de ladite taxe.

Extrait mortuaire dudit Jean Cadier, sieur du Mené, du 14 de fevrier 1680.

Veux aussi ladite declaration, les arrests du Conseil rendus en consequence, le rolle arrêté en iceluy le 15 avril 1698.

Tout considéré.

Nous, commissaire susdit, avons dechargé et dechargeons ladite Yvonne de Chenais audit nom du payement de ladite somme de deux mille six cent livres, et des deux sols pour livre d'icelle, à laquelle ledit Jean Cadier a esté compris au rolle arrêté au Conseil le 15



Cadier - Décharge d'une taxe pour usurpation de noblesse (1699)

avril 1698, art. 28,

En consequence, avons fait et faisons [*page 444*] deffenses audit de Beauval de faire pour raison d'icelle aucunes poursuites.

Fait à Rennes le vingt troisième septembre mil six cent quatre vingt dix neuf.

Signé Bechameil.